

## RÈGLES ET CONDITIONS DE LOCATION

1. Les outils sont loués dans des conditions d'utilisation adéquates, il appartient au client de vérifier leur efficacité et de ne pas les accepter s'ils présentent des défauts.
2. Le client est conscient que les réglages des fixations de ski alpin sont effectués par le loueur conformément aux données qui lui ont été fournies et selon les règles édictées par le fabricant des fixations louées.
3. En cas de casse, de détérioration, de perte ou de vol du matériel loué, le locataire est tenu de rembourser la valeur marchande correspondante, sauf s'il existe une couverture de risque appropriée.
4. Avec un contrat minimum de deux jours, les outils loués peuvent être couverts contre la casse, le vol et la perte en ajoutant 10 % du montant de la location au prix total. La couverture prévoit que 75 % du coût est pris en charge par le loueur et les 25 % restants sont facturés au locataire.
5. En cas de vol du matériel loué, le locataire est tenu de déposer une plainte régulière auprès des forces de police.
6. Le matériel loué doit être restitué au plus tard le soir du dernier jour de location convenu. En cas de restitution le jour suivant, le montant correspondant à la période supplémentaire sera facturé. Le matériel loué restitué après 10h00 sera considéré comme loué pour la journée.
7. Après sept jours à compter du non-retour dans les délais convenus, le locataire autorise le magasin de location à utiliser ses données personnelles, y compris son numéro de carte de crédit, pour être débité de la valeur des prix du marché mentionnés dans le contrat.
8. Les outils loués peuvent être remplacés pendant la période de location qui est soumise à disponibilité. Le remplacement par du matériel de catégorie supérieure sera facturé selon les différents prix.
9. Conformément à la loi 675/96 art.13 sur la protection des données personnelles, le locataire autorise le magasin de location à utiliser ses données personnelles à des fins statistiques et promotionnelles.
10. Pour tout ce qui n'est pas mentionné ici, le locataire assume, pour lui-même et pour les éventuels mineurs, l'entière responsabilité du matériel loué.